

## Pourquoi un dépistage ?

- La surdit e profonde bilat erale touche un peu plus d'un b eb e sur 1000.
- Jusqu'en 2002, elle n' etait d ecel ee en moyenne qu' a l' age de 18 mois.   cet  ge, la d ecouverte d'une surdit e profonde bilat erale ne permettait pas   l'enfant d'acqu erir un d veloppement normal du langage oral.
- Seule une prise en charge tr s pr coce peut permettre ce d veloppement. Le Minist re de la sant  rend obligatoire le d pistage syst matique de tous les nouveau-n s   la maternit , dans les deux jours apr s la naissance.
- En cas de surdit e profonde bilat erale, la prise en charge pourra d marrer d s le troisi me mois.
- Vous pouvez n anmoins refuser ce d pistage. Dans ce cas, vous signerez un document de d cision de refus qui figurera dans le dossier m dical de votre b eb e.

Des informations relatives au test et   votre b eb e feront l'objet d'un traitement informatique pour suivre les diff rentes  tapes du d pistage.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, vous b n ficiez d'un droit d'acc s et de rectifications aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer aupr s du R seau P rinat Centre-Val de Loire.

## Coordonn es du r seau P rinat Centre-Val de Loire

R seau P rinat Centre-Val de Loire

CHRU de Tours  
2 boulevard Tonnel e  
37000 TOURS

T l : 02 47 47 36 93  
Fax : 02 47 47 88 91

Mail : [c.delcourt@chu-tours.fr](mailto:c.delcourt@chu-tours.fr)  
[www.perinatale-centre.fr](http://www.perinatale-centre.fr)



Cette plaquette a  t  cr ee par le R seau P rinat Centre-Val de Loire et le CHRU de Tours, gr ce au financement de l'ARS Centre-Val de Loire.



Ce document est adapt  de la plaquette du R seau « S curit  Naissance » des Pays de Loire.



## Audition du nouveau-n  en maternit 

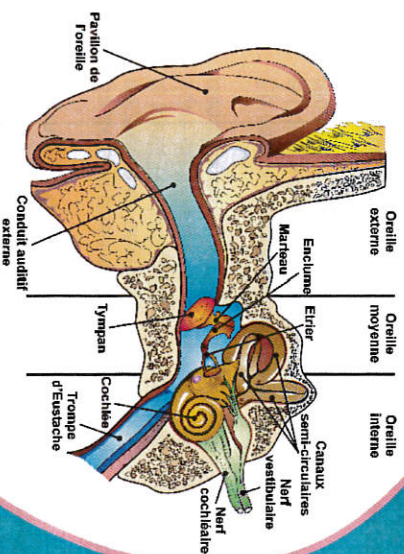
- > Un test d'audition est r alis  dans la maternit  pour tous les nouveau-n s
- > Cette plaquette explique les modalit s de r alisation de ce test et aide   comprendre l'audition des nouveau-n s



Le R seau P rinat Centre-Val de Loire est le r seau des maternit s et des professionnels de la p rinatalit  de la R gion Centre-Val de Loire

## Le test d'audition

### Anatomie de l'oreille



## Réalisation

Ce test très simple réalisé pour votre enfant consiste à détecter des sons issus de l'oreille appelés « Oto-Emissions Acoustiques » (OEA). C'est un examen rapide et indolore, qui explore l'audition des deux oreilles. Il est réalisé par un professionnel dans les deux jours qui suivent votre accouchement.

L'appareil utilisé est un boîtier qui comporte une sonde, protégée par un embout doux, qui sera placée dans l'oreille de votre bébé.

Cette sonde vérifie que l'oreille est capable de répondre à une stimulation sonore en faisant un léger écho. Le test est indolore ; vous pouvez assister au test. Le résultat est immédiat.

### Une fois le test pratiqué, les résultats peuvent être les suivants :

#### > Le test est normal :

- L'oreille émet des Oto-Émissions. L'audition est a priori normale et sera suivie lors des examens réguliers de votre enfant.

#### > Le test n'est pas concluant :

- L'oreille n'émet pas d'Oto-Émissions. Cela veut dire que, au moment où le test a été réalisé, la réponse n'est pas claire. Dans la grande majorité des cas, il s'agit d'un problème technique. Il ne faut pas vous alarmer, ce n'est qu'un test de dépistage.

> Si le test n'est pas concluant, un second test sera réalisé à la maternité dans le mois qui suit la naissance.

> Dans certains cas, un test légèrement différent, appelé "Potentiels Évoqués Auditifs automatisés" ou PEA-a, pourra vous être proposé. Il est aussi indolore, et comporte la pose d'électrodes d'enregistrement sur la tête de votre bébé.

## Suivi ultérieur

- De manière générale, chez vous, dans les premiers mois, observez les réactions aux bruits de votre bébé : réponses à la voix, bruits de la porte, bruits de pas...

- À chaque visite médicale, en particulier à 4 mois et 9 mois, l'audition sera explorée par votre médecin : bruits familiaux et jouets sonores.

- Pour l'enfant plus grand, il faut surveiller le développement normal du langage : à 1 an, l'enfant répond à son nom ou à un appel.

> En cas de doute, n'hésitez pas à consulter un ORL

